

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

EREA JACQUES BREL

104, Boulevard Raymond Poincaré
92380 Garches

Responsable administratif et financier de l'opération :

Tél. : 01 47 10 92 53

E-mail : int.0922287L@ac-versailles.fr

TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT AMENAGEMENT D'UNE TISANERIE

N° de marché

2	0	1	5	T	I	S	A
---	---	---	---	---	---	---	---

Règlement de la Consultation

MARCHES PUBLICS
RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
PROCEDURE ADAPTEE

N° DE CONSULTATION :

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Lundi 15 juin 2015 à 12 heures

Section I - Identification du pouvoir adjudicateur

EREA JACQUES BREL

104, Boulevard Raymond Poincaré
92380 Garches

Section II - Nom et adresse officiels de l'acheteur

Entité : EREA JACQUES BREL

Adresse : 104, Boulevard Raymond Poincaré

Code postal : 92380

Ville : Garches

Pays (autre que la France) :

Téléphone : 01 47 10 92 50

IMPORTANT : Pour les visite(s) du site et des locaux concernés : Voir les modalités Page 3

Télécopieur : 01 47 10 92 45

Adresse Internet (U.R.L.) :

Adresse de courrier électronique (courriel) : ce.0922287L@ac-versailles.fr

(voir ci-contre)

Attention prenez soin d'envoyer vos messages aux adresses ci-dessous :

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe I

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché :

Opération de travaux :

Aménagement d'une tisanerie - EREA JACQUES BREL - GARCHES

2) Type de marché de travaux : Exécution Conception-réalisation

3) Type de marché de fournitures : Achat Location Crédit bail Location-vente

4) Type de marché de service : marché de travaux

5) Forme du marché :

a) S'agit-il d'un marché à bons de commande (art.77) : oui non

b) S'agit-il d'un marché à tranches ? oui non

Section IV – Lieu(x) d'exécution ou de livraison

- 1) Lieu(x) d'exécution : EREA JACQUES BREL - GARCHES
- 2) Lieu(x) de livraison : EREA JACQUES BREL - GARCHES

Section V – Caractéristiques principales

- 1) Quantités :

Opération de travaux :

Aménagement d'une tisanerie - EREA JACQUES BREL – GARCHES

Le marché comporte CINQ lots. **Pour que l'offre soit valable, le candidat doit répondre à la totalité des lots :**

Lot 1 : curage/plâtrerie – Lot 2 : menuiseries intérieures et extérieures – Lot 3 : électricité – Lot 4 : peinture/sol souple – Lot 5 : Ventilation/plomberie/chauffage

- 2) Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : **SANS OBJET**
- 3) Acceptation de variantes : oui non

Section VI – Division en lots séparés

- 1) Prestations divisées en lots : oui non

Section VII – Délai d'exécution

- 1) Délai d'exécution

La durée d'exécution du marché est réputée être la période allant de la notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux.

Il est précisé que le soumissionnaire s'engage à débiter sa mission le LUNDI 29 juin 2015 à 8 heures avec une réception impérative des travaux, toutes réserves levées, le VENDREDI 31 juillet 2015.

- 2) Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :
- 3) Date prévisionnelle de commencement des travaux :

Section VIII – Conditions relatives au marché

- 1) Réalisation d'une visite sur site : oui non

Dans l'affirmative, les conditions de réalisation de la visite sur site sont les suivantes :

La visite du site est possible les jeudi 28 mai de 13h30 à 18h, mercredi 3 juin de 8h à 12h, lundi 8 juin de 8h à 12h, nous vous invitons à prendre contact - 24 heures à l'avance avec :

Madame CROCHET, gestionnaire
Tél. : 01 47 10 92 53 / - Fax. : 01 47 10 92 45
E-mail : int.0922287L@ac-versailles.fr

La réalisation de la visite sur site donne lieu à la délivrance d'une attestation que le candidat peut insérer dans son offre.

Section IX – Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe unique contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre, dans les conditions prévues au 7) de la section XIV du présent règlement.

A) Documents relatifs à la candidature

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45 et 52 du Code des marchés publics).

1° - Documents relatifs à la capacité juridique du candidat

a) A fournir par l'ensemble des candidats :

- La lettre de candidature (ou DC 1)
- La déclaration du candidat (ou DC 2)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- La déclaration sur l'honneur (**annexe IV**) en application des articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics.
- Attestations fiscales et sociales
- Attestation d'assurance
- Extrait Kbis

b) A fournir si la situation du candidat le justifie :

- La copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
- Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

c) A fournir pour une candidature présentée en groupement d'entreprises :

- Une lettre de candidature (ou formulaire type DC 1) faisant état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses co-traitants, si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des entreprises groupées ;
- Par chaque co-traitant, l'ensemble des justificatifs listés aux a) et b).

2° - Documents à fournir par tous les candidats, y compris les cotraitants et les sous-traitants, pour apprécier leurs capacités professionnelles, techniques et financières :

Si la situation juridique des candidats le permet, ceux-ci doivent produire :

- pour les organismes subventionnés uniquement, une attestation particulière sur la régularité des prix proposés
- Une **déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché**, réalisés au cours des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;
- Une **déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels** ;
- Les **bilans ou extraits de bilans**, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;
- Une **déclaration indiquant les effectifs** moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;
- Une **présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services** effectués au cours des trois dernières années ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Les **certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques**. D'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les Une **présentation d'une liste des travaux** exécutés au cours des cinq dernières années ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Une **indication des titres d'études et professionnels** de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- Une déclaration indiquant l'**outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la **qualité et des moyens d'étude et de recherche** de son entreprise ;
- Les **certificats de qualifications professionnelles** suivants (ou équivalent) : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment candidats seront acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

Des formulaires type peuvent être utilisés pour fournir la plupart des renseignements demandés. Ces formulaires sont disponibles sur le site du MINEFI :

<http://www.colloc.minefi.gouv.fr> :

http://www.economie.gouv.fr/themes/marches_publics/accueil-daj.htm

B) Documents relatifs à l'offre

1. **Acte d'engagement** (avec tampon de la société, signature et dument complété),
2. **CCAP** (avec tampon de la société, signature et dument complété),
3. **CDPGF : Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**, (avec tampon de la société, signature et dument complété),
4. **L'indication de la part de marché que le prestataire a éventuellement l'intention de sous-traiter**,
5. **Notice méthodologique**
6. **Planning prévisionnel établi par le pouvoir adjudicateur joint au DCE à respecter par le candidat**
7. **Liste de références équivalentes et détaillées**
8. **Notices techniques du matériel**
9. **Moyens humains et capacité à respecter les délais prévus dans le marché**

Section X – Critères de sélection des offres

Seront éliminés les offres dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les capacités techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces remises.

Section XI – Critères d'attribution

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments relatifs à l'offre. Les offres déclarées régulières, seront analysés en fonction : *(Cocher une seule case)*

1) des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

- | | |
|--------|------------|
| 1..... | 4..... |
| 2..... | 5..... |
| 3..... | Autre..... |

2) des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération	Sous-critères éventuels	Pondération
1) PRIX	50 %	1-1) Prix	50 %
2) VALEUR TECHNIQUE	50 %	2-1) Notice méthodologique	15 %
		2-2) Fiches techniques du matériel	10 %
		2-3) Moyens humains et capacité à respecter les délais du marché	20 %
		2-4) Références	5 %

Pour le critère prix, les notes seront calculées selon la formule suivante :

Note de l'offre à noter = (Prix de l'offre la moins élevée / Prix de l'offre à noter) x Note maximale

Pour les autres critères, le candidat qui obtient la meilleure note se verra attribuer la note maximale allouée à ce critère. Les notes des autres candidats seront recalculées selon la formule suivante :

Note définitive de l'offre à noter = (Note initiale de l'offre à noter / Note initiale de l'offre ayant obtenu la note la plus élevée) x Note maximale possible

3) du critère unique du prix le plus bas.

4) Négociations

Après examen des offres remises, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations.
Le cas échéant, la négociation aura lieu avec :

L'ensemble des candidats.

Les deux meilleurs candidats à l'issue de la première analyse des offres. Les offres irrégulières, inappropriées ou qui méconnaissent la législation en vigueur auront été préalablement écartées de cette analyse.

Les candidats ayant obtenu une note globale au moins égale à y/x à l'issue de la première analyse des offres. Les offres irrégulières, inappropriées ou qui méconnaissent la législation en vigueur auront été préalablement écartées de cette analyse.

Le cas échéant, l'invitation à négocier parviendra par email, par courrier recommandé avec accusé de réception, par fax.

La négociation fera l'objet :

D'une procédure écrite par courrier, e-mail ou fax.

D'entretien(s).

Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

A l'issue de la négociation, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base des critères annoncés ci-dessus.

Section XII – Délai d'urgence – Justification

SANS OBJET

Section XIII – Conditions de délai

1) La faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation, leur est ouverte jusqu'à la veille (jour ouvré) de la date limite de remise des offres soit le vendredi 19 juin à 12 heures: il leur sera répondu au plus tard la veille (jour ouvré) avant la date limite de remise des offres soit le vendredi 19 juin avant 18 heures .

2) Délai minimum de validité des offres : 60 Jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Section XIV – Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

2) Contenu du dossier de la consultation

- 1) **Règlement de Consultation (RC)**
- 2) **L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes,**
- 3) **Le CCAP : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,**
- 4) **La notice technique descriptive valant CCTP,**
- 5) **Le plan**
- 6) **Planning établi par le pouvoir adjudicateur**
- 7) **Le DPGF,**

3) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu gratuitement par téléchargement sur la plateforme <http://web.aji-france.com/www/>

➔ En cas de difficulté pour télécharger l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour soumettre une offre vous pouvez contacter par téléphone Madame Crochet au 01 47 10 92 53.

- 4) Remise de fiches techniques ou d'échantillons ou de matériels de démonstration : oui non

➤ Dans l'affirmative :

- modalités de remise des échantillons ou des matériels de démonstration :
Pas de matériels ou d'échantillon à remettre, seules des fiches techniques seront présentées
- montant de la prime versée au candidat (art 49) :
Sans objet
- Préciser le sort des fiches techniques, des échantillons ou des matériels de démonstration (détruits, rendus, conservés) :
Dans ce cas, rendus sous 15 jours, après attribution du marché et après la demande écrite du soumissionnaire. Ils doivent être retirés par le soumissionnaire.

- 5) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé : oui non

➤ Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : oui non

- 6) Pièces à fournir par le candidat proposé pour l'attribution du marché

Le candidat proposé pour l'attribution du marché devra être à même de fournir, dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la lettre l'en informant les documents dont la liste figure en annexe IV, V-1 (candidat établi en France) ou V-2 (candidat établi à l'étranger) du présent document. En cas de non production dans les délais impartis, son offre sera rejetée.

- 7) Modalités de remise des plis

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis **sous pli cacheté**.

Les plis qui seraient remis (ou dont l'avis de réception ou de transmission électronique serait délivré) après la date et l'heure limite fixées pour le présent règlement, ainsi que les offres remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues.

Le pli comprenant la candidature et l'offre doit être cacheté et porter les mentions suivantes :

« Procédure adaptée : Marché de travaux »

**Aménagement d'une tisanerie
EREA JACQUES BREL – GARCHES
A l'attention de Monsieur Tazdaït**

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Il devra être adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**EREA JACQUES BREL
A l'attention de Monsieur Tazdaït
104, Boulevard Raymond Poincaré - 92380 Garches**

Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

- 8) Information des candidats

Les candidats seront informés de l'issue de la consultation

email (messagerie ou plateforme) avec accusé de réception et confirmation de lecture

Et/ou

par lettre recommandée avec accusé de réception

- 9) Renseignements complémentaires

Sans objet

ANNEXE I - Adresses complémentaires

A ne remplir qu'en cas de différence avec la section II.

1. Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

d'ordre administratif : VOIR Section II (Lycée)

1 Nom de l'organisme : EREA Jacques BREL.....
2 Correspondant : Madame CROCHET.....
3 Adresse : 104 boulevard Raymond Poincaré.....
4 Code postal :92 380..... 5 Ville : Garches.....
6 Pays (autre que la France) :
7 Téléphone : 01 47 10 92 53..... 8 Poste : 9 Télécopieur : 01 47 10 92 45.....
10 Adresse de courrier électronique (courriel) : int.0922287L@ac-versailles.fr
11 Adresse internet (U.R.L.) :

d'ordre technique :

1 Nom de l'organisme :
BITP INGENIERIE
2 Correspondant : **Elise HUSSON**
3 Adresse : 112 RUE Ambroise CROIZAT
4 Code postal : **93200** 5 Ville : **SAINT-DENIS**
6 Pays (autre que la France) :
7 Téléphone : **01.48.09.99.00 / 07.62.45.86.13** 8 Poste : 9 Télécopieur : **01.49.17.85.39**
10 Adresse de courrier électronique (courriel) : e.husson@bitp.fr

Annexe V1-1F Documents et attestations à remettre par le candidat retenu établi en France

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi en France, fournit à l'acheteur :

1) – Dans tous les cas :

1.1 Les documents justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre de l'année précédente :

- Soit les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites
- Soit la copie de l'Etat annuel des certificats sociaux et fiscaux (formulaire NOTI2) (Téléchargeable sur : http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/NOTI/imprimés_noti/noti2.rtf)



La délivrance en ligne des attestations fiscales est possible pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA sur le site www.impots.gouv.fr

1.2 Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois (articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

Notez que le maître d'ouvrage s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.



Vous pouvez utiliser le service en ligne « [Mon URSSAF](#) » pour générer ce document.

2) – Dans le cas où une immatriculation au **R**egistre du **C**ommerce et des **S**ociétés (RCS) ou au **R**épertoire des **M**étiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (article D.8222-5 2° du Code du travail) :

- ❖ Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- ❖ Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- ❖ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- ❖ Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Annexe V-1E Documents et attestations à remettre par le candidat retenu établi à l'étranger

Annexe V-1E Documents et attestations à remettre par le candidat retenu établi à l'étranger

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un Etat étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur :

G1 - Dans tous les cas :

- Un document qui mentionne (*article D 8222-7-1°-a du code du travail*) :
 - en cas d'assujettissement à la TVA, son numéro individuel d'identification à la TVA en France, attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts.
- OU
- pour le candidat individuel ou le membre du groupement qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.
- Un document attestant de la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (*article D 8222-7-1°-b du code du travail*).
- Un document attestant qu'il a satisfait à ses obligations de déclarations sociales et de paiement de ses cotisations sociales (*article D 8222-7-1°-b du code du travail*), parmi les documents suivants :
 - lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes.
- OU
- un document équivalent.
- OU
- à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.
- Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (*article 46-II du code des marchés publics*).
Lorsqu'un certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par le candidat individuel ou le membre du groupement devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

G2 - Dans le cas où son immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants (*article D 8222-7-2° du code du travail*) :

- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.
- Pour les entreprises en cours de création, un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre **datant de moins de six mois**.

Annexe V-2F Documents et attestations à remettre tous les 6 mois par le titulaire établi en France

Le titulaire du marché qui est établi en France fournit à l'acheteur les documents suivants tous les 6 mois :

1) Dans tous les cas

Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois.

Vous pouvez utiliser le service en ligne « [Mon URSSAF](#) » pour générer ce document.

Notez que le maître d'ouvrage s'assure de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.

2) Dans le cas où une immatriculation au **R**egistre du **C**ommerce et des **S**ociétés (RCS) ou au **R**épertoire des **M**étiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants (article D.8222-5 2° du Code du travail) :

- Un extrait K ou K bis RCS (délivré par les services du greffe du tribunal du commerce à une date récente);
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (avec les mentions obligatoires)¹;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription).

¹ Les mentions obligatoires sont : le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente

Annexe V-2E Documents et attestations à remettre tous les 6 mois par le titulaire établi à l'étranger

Le titulaire du marché qui est établi ou domicilié dans un Etat étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur tous les 6 mois les documents suivants :

1) Dans tous les cas :

- ❖ Un document mentionnant son **numéro individuel d'identification** attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts. Si le cocontractant n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;
- ❖ Un document attestant de la **régularité de la situation sociale** du cocontractant au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce dernier cas, notez que le maître d'ouvrage s'assure de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.

2) Lorsque l'immatriculation du cocontractant à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un des documents suivants :

- ❖ Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- ❖ Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- ❖ Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Conformément à l'article D. 8222-8 du code du travail, ces documents et attestations sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française.

Annexe V ATTESTATION DE VISITE SUR SITE
(A joindre le cas échéant par le candidat, avec son offre)

Dans le cadre du marché n° 2015TISA, ayant pour objet :

Marché de travaux :

Aménagement d'une tisanerie
EREA JACQUES BREL – GARCHES

La société, représentée par M/Mme/Melle
..... a accompli une visite sur site, accompagné(e) de M/Mme/Melle
....., représentant de l'établissement ou son mandataire, le
.....

Fait en deux exemplaires originaux, à, le

Pour l'établissement :

Pour la société :

❖ ANNEXE IV DECLARATION SUR L'HONNEUR

Modèle recommandé à remplir par le candidat ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement

Objet du marché :

Nom, prénom et qualité du signataire (*personne habilitée à engager la société ou l'entité concernée*) :

Adresse professionnelle et téléphone :

Agissant pour :

- mon propre compte**
 le compte de (*indiquer le nom de la société ou de l'entité concernée*)

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

a) Condamnation définitive :

- ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ➔ ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
- ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ➔ ne pas faire l'objet, pour les contrats administratifs, d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

➔ **c) Liquidation judiciaire** : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

➔ **d) Redressement judiciaire** : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;*

➔ **e) Situation fiscale et sociale** : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

➔ **f) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés** : être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

➔ ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

➔ avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

➔ **h)** que les renseignements fournis au titre de sa candidature sont exacts.

A , le / / **Signature**

* La copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant un plan de redressement de l'entreprise doit être fournie par le candidat.